



L'ACAMPADO

« Soyez toujours prêts à témoigner de l'Espérance qui est en vous » (1 Pet 3,15)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X

Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Carnoux - Avignon - Corse

SAUVER SON ÂME !

~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

LE catholicisme est une religion victorieuse. La charité y a vaincu la haine, la foi l'incroyance, le Fils de Dieu le péché, et la vie a vaincu la mort.

Nous mourrons tous, c'est un point sur lequel il n'y a aucune discussion parmi les hommes. Et la supériorité immense de notre religion, c'est de proclamer avec une assurance triomphante que derrière la mort nous attend la vie éternelle. Notre religion catholique ne fait que fortifier cette idée de la vie éternelle et les paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ ont élevé à une certitude absolue ce désir, ce souhait, ce pressentiment instinctif qui a toujours vécu dans l'homme, d'une continuation de la vie terrestre, d'une nouvelle forme de vie qui suivrait la mort.

Si vous feuillotez les Evangiles, vous n'y trouvez pas une seule idée si souvent et si diversement répétée que la doctrine de la vie éternelle, la foi en une autre vie ; Notre Seigneur Jésus-Christ part de cette idée et y revient à nouveau ; une seule pensée forme la base de tout son enseignement : sauver son âme ! Mais à quoi cela sert-il, s'il n'y pas d'autre vie ? Combien de fois, et avec quelle insistance Notre-Seigneur n'a-t-il pas proclamé que la vie terrestre n'était qu'un commencement du livre de la vie éternelle. Nous trouvons dans les paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ au sujet de la vie éternelle, une grande diversité.

« Tenez-vous donc prêts car le Fils de l'homme viendra à l'heure où vous n'y penserez pas ».

« Veillez donc car vous ne savez ni le jour, ni l'heure ». Mais pourquoi être sur nos gardes et pourquoi nous tenir éveillés si tout se finissait avec la mort ?

« Travaillez non pas pour une nourriture périssable mais pour celle qui demeure pour la vie éternelle ».

« Celui qui mange de ce pain vivra éternellement ». « Elle est large la porte, et spacieuse la voie qui conduisent à la perdition et nombreux sont ceux qui y passent. Comme elle est étroite la porte et resserrée la voie qui conduisent à la vie et il en est peu qui les trouvent ». Il y a ensuite les paroles saisissantes et rayonnantes de charité du Sauveur lui-même « Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, pour que tout homme qui croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle ». Ecoutez encore comment il prépare ses apôtres aux persécutions : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme, craignez plutôt celui qui peut perdre l'âme et le corps dans la Géhenne. » Nous avons aussi ce qu'il a promis sur la croix au larron pénitent « Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis ». Et puis c'est la grande promesse « Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour ». Ne restons pas sans comprendre devant ces paroles de Notre-Seigneur par lesquelles il a enseigné tant de fois et sous des formes si diverses qu'il y a une suite à la vie terrestre, qu'il y a une vie éternelle. C'est le même enseignement que donnent les paraboles. Les ouvriers veulent arracher l'ivraie du milieu du froment ; mais le maître leur dit de ne pas y toucher à présent : c'est au moment de la récolte qu'on l'arrachera et la jettera au feu. Ou encore, voilà les pêcheurs qui tirent les poissons dans leur filet et jettent les mauvais. Il en sera de même à la fin du monde : les anges viendront et sépareront les méchants d'avec les justes.

C'est aussi le jeune homme riche qui dit à son intendant « Rends compte de ton administration ». Ou encore le fiancé qui dit aux cinq vierges folles « Je ne vous connais pas », et le seigneur qui dit à son fidèle serviteur « C'est bien, serviteur bon et fidèle, entre dans la joie de

ton maître ». Quand on rassemble toutes ces paroles on est bien obligé de dire que toute la mission, la vie, la passion et la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ, son ascension reposent sur la foi en la vie éternelle. Aussi fait-il ressortir si souvent et si catégoriquement la différence entre la vie terrestre et l'autre vie, aussi fait-il ressortir que cette dernière est la vraie vie, la seule digne de ce nom, la plus belle. Chacune des paroles prononcées par Notre-Seigneur, chacune de ses actions, chacun de ses commandements, chacune de ses interdictions présupposent une autre vie. S'appuyant sur l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ, allons voir chez saint Paul qui a décrit magnifiquement la résurrection et donc la promesse d'une vie éternelle. « En un instant, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, car la trompette retentira, et les morts ressusciteront incorruptibles et nous, nous serons changés. Car il faut que ce corps corruptible revête l'incorruptibilité et que ce corps mortel revête l'immortalité. Lorsque ce corps corruptible aura revêtu l'incorruptibilité et que ce corps mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira la parole qui est écrite : « La mort a été engloutie par la victoire. » Et nous aussi, comme le Christ est ressuscité des morts nous ressusciterons. Comme le Christ s'élève au ciel sans avoir besoin d'une force ascensionnelle, ainsi serons-nous après notre résurrection, lumineux, rayonnants, exempts de toute douleur, affranchis des barrières du temps et de l'espace. Mais pour que notre âme puisse un jour remporter une victoire aussi définitive et parfaite sur notre corps, dès maintenant, dès cette vie terrestre, à nous de tout faire en vue de notre résurrection glorieuse. Oui nous ressusciterons tous, mais pas tous hélas pour la vie éternelle.

Seul ressuscitera pour la vie éternelle le mort qui à proprement parler n'a jamais cessé de vivre. Il en est ainsi dans la nature. Au printemps l'herbe pousse parce que ses racines vivaient en terre dans le grand cimetière de l'hiver. L'homme aussi germera et ressuscitera s'il a gardé dans son âme la vie de la foi et de la grâce. Ceux qui ont vécu dans le péché, qui étaient déjà morts pendant leur vie, comment vivraient-ils après leur mort ? Voilà l'idée chrétienne de la vie éternelle que nous puisons dans l'enseignement de Notre-Seigneur.

Mais si nous réfléchissons à l'idée que notre foi catholique donne de Dieu, nous rencontrons, en dehors de cet enseignement lumineux de Notre-Seigneur, d'autres arguments qui postulent la réalité d'une autre vie, car cette autre vie est exigée par la majesté, la bonté, la justice de Dieu.

La majesté divine exige avant tout une vie après la mort. En effet, une autre vie et le jugement justifieront

Dieu en toute chose. Ici-bas sur terre, pécheurs, nous voilà bien audacieux, nous transgressons peut-être avec tant d'impudence les commandements de Dieu que les justes gémissent bien souvent : « Seigneur, ne voyez-vous pas cela ? Ne les punirez-vous pas ? » Il faut donc qu'il y ait une autre vie où la majesté divine offensée sera satisfaite et où chacun verra qu'on ne peut pas se révolter impunément contre Dieu. La sagesse de la divine Providence qui règle tout pour le mieux éclatera alors. Dans les événements embrouillés et douloureux de cette vie terrestre, il est si difficile de découvrir les voies de la Providence.

Il y en a tant qui se révoltent contre les plans et les ordres de Dieu, car dans les événements du monde, on aperçoit une grande confusion. Il faut donc qu'il y ait une autre vie, un autre monde où l'on verra non plus l'envers du tapis gigantesque de l'histoire du monde, comme précisément dans cette vie terrestre, mais l'harmonie des couleurs, et avec une humble reconnaissance, nous comprendrons les plans sublimes de la divine Providence qui dispose tout pour le mieux et notre plus grand bien. En vérité, où il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas de vie éternelle. Mais la bonté de Dieu aussi exige une autre vie par-delà la tombe. S'il n'y a pas d'autre vie, alors Dieu n'est pas notre bon Père. En effet, aurait-Il seulement créé l'homme pour le rendre malheureux ? Que de souffrances pour l'homme ! Souffrances morales, soucis, tristesse. L'homme souffre, bien qu'il ne soit pas né pour la

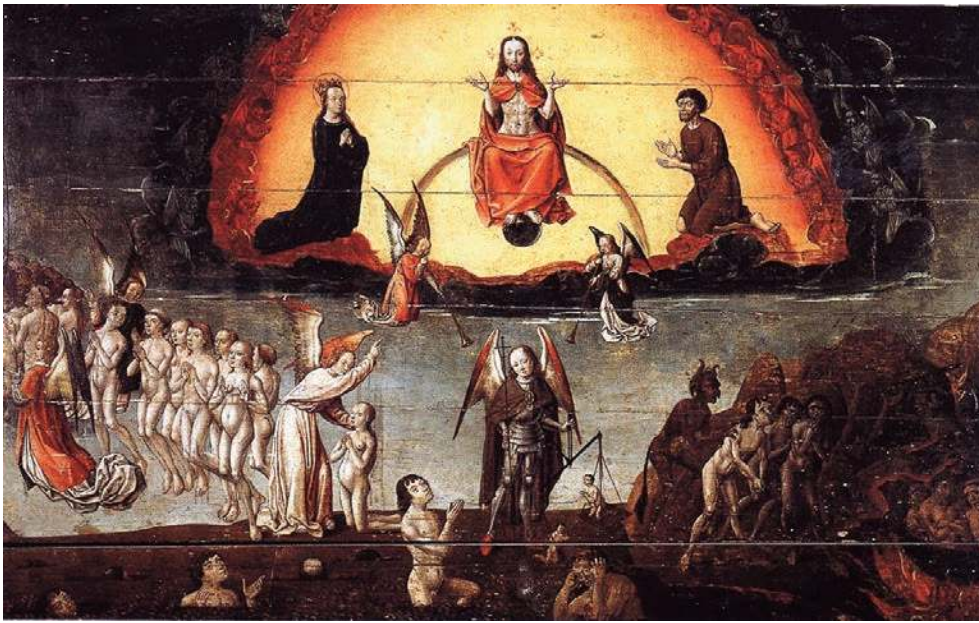
« Les mardis de la Pensée catholique »

*Mardi 30 Mai
à 20h00*

*14 bis, rue de Lodi
13006 Marseille*

Conférence de

*M. l'abbé Xavier Beauvais sur :
« La prudence sous tous ses
angles et son application
chez St Pie X, le cardinal
Pie et Ste Jeanne d'Arc »*



Retable d'Orchaise (1500) représentant le jugement dernier

souffrance mais pour la joie. Il cherche la joie, il la désire, mais en vain : ce qu'il éprouve de joie dans la vie ne fait qu'augmenter sa soif et sa joie. Il recherche le beau mais il voit que la corruption le saisira aussi ; il recherche la richesse, le bien-être, les honneurs, la gloire, mais en vain. Si nous croyons en Dieu, il nous faut donc croire aussi à la vie éternelle car c'est Dieu qui a mis en nous ce désir insatiable de vie. En nous brûle le désir d'un bonheur parfait, et en cette vie personne ne le trouve. En nous brûle le désir d'une clarté et d'une lumière parfaites, et personne ne les trouve en cette vie. Nous souhaitons la paix, et il n'y a pas de paix. Nous souhaitons le repos et il n'y a pas de repos. Nous attendons la réponse à tant de questions, et il n'y a pas de réponse. Nous désirons la justice et il n'y a pas de justice. Combien de projets dont il ne résulte rien, combien d'espérances et aucune ne se réalise. Est-ce pour cela que nous avons été créés ? Est-ce que Dieu nous a créés pour que nous combattions uniquement, pour que nous nous dévorions les uns les autres ? Il nous faut la vie, il nous faut la beauté parfaite, il nous faut la vérité absolue, il nous faut le bonheur sans nuage. Et si tout cela n'existe pas ? S'il n'y a pas de bonheur sans nuage ? S'il n'y a pas de vie éternelle ? Alors pourquoi nous a-t-il donné ces désirs ? Si nous ne sommes nés que pour mourir, alors pourquoi sommes-nous aussi épouvantés à la pensée de la mort ? Si nous ne pouvons jamais voir Dieu, pourquoi ce même Dieu permet-il que nous le connaissions ?

Pourquoi Dieu aurait-il créé dans notre cœur un vide que personne au monde sinon lui, Dieu, peut remplir ? Mais nous, nous croyons que Dieu n'a pas déposé dans nos âmes des images illusives. Nous croyons qu'il nous conduira à travers les épines et les souffrances à la vie éternelle parce qu'Il est infiniment bon. En vérité ou bien

Dieu n'est pas bon ou bien il y a une vie éternelle.

Enfin la justice divine exige-t-elle aussi une autre vie. C'est cette foi qui donne sa valeur à l'ordre moral dans le monde. Nous tous, voyageurs nous allons vers une destination. Arriverons-nous tous de la même façon à une même destination ? Arriverons-nous à la corruption du tombeau quelque soit la manière dont nous aurons vécu sur cette terre ? Alors Dieu ne serait pas juste. Si tout est fini avec la mort où recevront-ils leur récompense ceux qui au prix d'immenses sacrifices sur la terre, ont tenu bon, pour l'honneur, la fidélité et la vertu ?

Si tout est fini avec la mort, où recevront-ils leur châtement ceux qui durant leur vie terrestre, ont été regardés comme bons, honnêtes, ont été loués et exaltés alors qu'en réalité leur vie n'était que péché secret et méchanceté ? Il faut donc qu'il y ait une autre vie où tout péché trouvera sa punition. Ici-bas, sur terre le péché triomphe et remporte bien souvent la victoire. Il faut donc qu'il y ait aussi une autre vie où chaque vertu recevra sa digne récompense. Voilà la grande espérance que suscite la fête de l'Ascension. Ici-bas le monde juge injustement, souvent il humilie indignement et opprime les honnêtes gens, méprise la sainteté. Quelle consolation pour nous que le futur royaume de Dieu dont les jugements seront tout autres !

En vérité donc, ou bien il n'y a pas de Dieu juste, ou bien il y a une vie éternelle.

Deux conceptions s'affrontent : vivre, jouir, s'amuser le plus possible car la vie est brève et il n'y a plus rien après elle, disent les uns. Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ? disent les autres. Il faut choisir. En effet, s'il n'y a ni autre monde, ni vie éternelle, alors c'est folie que de se refuser quoi que ce soit sur la terre.

S'il n'y a pas d'autre monde, alors il faut s'abandonner à la jouissance effrénée de cette vie terrestre si courte ; Saint Paul dit avec raison : « Si nous n'avons d'espérance dans le Christ que pour cette vie seulement, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes ». Par contre, s'il y a un autre monde et une vie éternelle à nous de tout faire pour arriver à cette béatitude éternelle du ciel pour lequel Dieu nous a créés.

UNE valeur se porte bien en France, le nombre des lois. Or la révolution de « mai 68 » dite faussement émancipatrice avait scandé : la loi ennemie de la liberté. Alors, comment notre pays peut-il encore prétendre être le pays des libertés ? Mais il est vrai que l'anarchie elle-même ne peut pas se passer de loi qui, chez elle, est celle du plus fort.

Que l'homme tienne à sa liberté est heureux ; mais qu'il l'oppose à la loi est une aberration ! Une vraie loi respecte la condition humaine. Mais bien souvent elle est confondue avec des fausses lois qui lui sont substituées en vue de contraindre l'homme à servir des intérêts particuliers ou des idéologies fumeuses. Ces dernières sont alors les vraies ennemies de la liberté qui asservissent l'homme à d'autres hommes ou à des systèmes inhumains.

En réalité, personne n'échappe au milieu dans lequel il se trouve. Or nous appartenons à l'Univers régi par la sagesse éternelle. Dieu y ordonne toute chose en vue de l'unité parfaite ; comme dans une maisonnée, la mère aura l'art de tout organiser pour obtenir l'unité de son foyer. Cet ordre repose sur la détermination de chaque nature à sa fin propre telle que l'a voulue le Créateur. En ce qui nous concerne, notre fin est la possession de Dieu, et l'ordre requis à cet effet est celui de la charité. Reconnaissons que l'Incarnation rédemptrice ne pouvait pas nous privilégier davantage par rapport à toutes les autres créatures. En conséquence, choisir une autre fin, qui ne pourrait être qu'inférieure, causerait un désordre universel. Il en serait de même quant à notre insoumission à cet ordre de charité. Du reste, il serait stupide de boudier une telle destinée au nom de sa liberté.

Non seulement nous sommes tenus à atteindre notre fin, mais aussi à respecter l'ordre que la sagesse éternelle a fixé pour y arriver. C'est ainsi que les créatures irrationnelles nous montrent l'exemple de cette soumission à l'ordre de la sagesse créatrice. La terre obéit parfaitement à la loi physique de son mouvement autour du soleil. Imaginons qu'elle cesse un seul instant sa rotation ; ce serait une catastrophe irrémédiable pour l'humanité... Egalement, les animaux suivent fidèlement leur instinct programmé par l'Intelligence divine et ainsi assure la survie de leur espèce et l'équilibre de l'écosystème...

Les créatures rationnelles, elles aussi, doivent être en ordre de marche vers leur fin respective pour assurer le bien de l'ensemble, comme la terre est fidèle à son orbite

pour le bien de l'univers. La différence d'avec les autres créatures vient de la fin qui chez l'homme est l'amour de Dieu. Or l'amour exige une adhésion volontaire au Bien aimé. Aussi Dieu nous a-t-il donné une nature capable d'acte de volonté libre afin d'atteindre notre fin. Attention, il en résulte que celui qui use de la liberté pour autre chose est principe de désordre.

Notre liberté s'exercera dans le choix des moyens voulus par la Sagesse pour aimer Dieu. Mais ce choix exige la connaissance de ce que nous pouvons faire. Là encore, le Créateur Rédempteur nous dispense ce dont nous avons besoin : la loi. Elle est l'ordre de la raison, en vue du bien commun, émanant de l'autorité, et manifesté par elle. D'abord elle ne vient pas de soi, mais de l'autorité. Or la première autorité est celle du Père éternel. Toute autre autorité n'est légitime que si elle est une participation à celle de Dieu, aussi bien dans l'ordre civil que religieux. Elle est un ordre non pour un bien particulier mais pour le bien commun dont le premier est la gloire de Dieu par le salut des âmes. Il existe bien d'autres biens communs intermédiaires comme la paix temporelle pour une patrie, mais ils restent ordonnés au bien supérieur du salut des âmes.

La famille nous donne une parfaite illustration : l'enfant qui arrive dans un foyer connaît moins bien que son papa la fin qu'il doit atteindre. Aussi le père ne manquera pas de donner des ordres non pour son intérêt particulier mais pour le bien de sa famille. L'enfant mûrira en obéissant volontiers au commandement paternel et atteindra ainsi l'âge adulte pour devenir à son tour un père aimant. De même, si un homme obéit à toute loi dérivant de la sagesse du Père éternel, il atteindra personnellement l'amour divin pour le plus grand bien de la société.

Finalement la vraie loi ouvre la voie pour entrer dans le plan de la Rédemption. Dieu ne manque pas de nous la manifester directement dans sa Révélation et indirectement par toute autorité légitime. Il nous incombe de la recevoir avec la confiance qu'un enfant doit avoir pour son Père éternel. Y obéir librement avec tout notre cœur pour la gloire de Dieu, non seulement nous obtient la possession de Dieu mais fait de nous des sanctificateurs pour les autres âmes.

N'EST-CE PAS UN DEVOIR DE CHERCHER À ÊTRE RECONNUS OFFICIELLEMENT PAR LE PAPE ? (2^E PARTIE)

~ Maubert ~

LES raisons avancées dans le numéro d'avril mettent en évidence la nature du problème : celui de la collaboration avec la hiérarchie actuelle de l'Église. Pour bien répondre à notre question, il faut rappeler que l'Église est une société, et qu'une société se définit par la fin qu'elle poursuit. L'Église est la société instituée par Notre Seigneur Jésus-Christ en vue de sauver les âmes ; autrement dit, en vue d'établir le règne de Notre-Seigneur sur les intelligences, les cœurs et les institutions.

Or, est-ce vraiment là ce que poursuivent les hommes d'Église depuis le Concile ?

Pour répondre à cette question, il nous semble indispensable d'interroger le Concile lui-même sur le but qu'il assigne à l'Église (l'union du genre humain dans le pluralisme) ; Il est important de souligner que ce but est dans la lettre du Concile, ce dernier étant la boussole des hommes d'Église. Il nous sera ensuite facile de savoir si nous pouvons cautionner ce but en y collaborant. Enfin, nous verrons comment la Rome actuelle veut nous l'imposer.

ECCLÉSIOLOGIE CONCILIAIRE

LE PLURALISME

Le Concile a donné une nouvelle définition de l'Église, qui serait « le sacrement [...] de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain. » (*Constitution Lumen gentium n°1*) L'Église catholique ne s'identifierait plus, purement et simplement, avec l'Église du Christ : « Cette Église, dit le Concile, comme société constituée et organisée en ce monde, c'est dans l'Église catholique qu'elle subsiste [*subsistit in*], gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui, bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures, éléments qui, appartenant proprement par don de Dieu à l'Église du Christ (*et non à l'Église catholique [ndlr]*), appellent par eux-mêmes l'unité catholique. » (*LG n°8*) Autrement dit, l'Église du Christ est plus vaste que l'Église catholique ; cette dernière a la totalité des moyens de salut ; mais les autres « Églises » séparées en ont aussi. (*C'est en tout cas l'interprétation authentique donnée par le Saint-Siège le 29 juin 2007, texte dans la Documentation catholique 2385, p. 717-720*) Ces dernières sont unies à l'Église catholique, mais pas pleinement. (*LG n°15*) Quant aux re-

ligions non chrétiennes, la suite du texte affirme, de façon plus ou moins voilée, qu'elles sont porteuses de salut. (*LG n°16*) D'où la notion nouvelle et fautive de « communion pleine » et de « communion imparfaite ». Le décret sur l'œcuménisme est encore plus clair ; « L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir [des communautés séparées] comme de moyens de salut. » (*Décret Unitatis redintegratio, n°3. Pour la réfutation de ces erreurs, on se reportera aux Actes du IIIème Congrès théologique de SI SI NO NO, « la tentation de l'œcuménisme », Publications du Courrier de Rome, Versailles, 1999, notamment p.48 sq.*) Si donc toutes les religions sont des moyens de salut, que recherche l'Église catholique d'après le Concile ? « Il faut que tous les hommes, désormais plus étroitement unis entre eux par des liens sociaux, techniques, culturels, réalisent également leur pleine unité dans le Christ ! » (*LG n°1*) Bref, elle doit réaliser l'unité du genre humain, « en rendant [celui-ci] conscient, par l'unification grâce à la science et au progrès, de l'unité que l'Incarnation aurait déjà réalisée ontologiquement (avec le salut garanti à tout le monde). Il ne s'agit donc plus de convertir les âmes, mais de prendre conscience - moyennant le " dialogue " - du fait que le salut est déjà réalisé (implicitement !) et que l'unité qui s'est produite dans le Christ doit se *superposer* à celle produite par le développement profane (*c'est-à-dire dans la société civile [ndlr]*), en le portant à son accomplissement dans cette *nouvelle unité du genre humain* » (« *La tentation de l'œcuménisme* », *ibid.*, p. 138-139. *Intervention du professeur Pasquallucci*). Annonçant la scandaleuse réunion interreligieuse à Assise, Jean-Paul II disait : « La tâche œcuménique vise précisément à ce but ; réaliser l'Église comme sacrement d'une unité symphonique de multiples formes d'une unique plénitude, à la ressemblance de l'unité trinitaire, source et base de toute unité » (*Cité dans Fideliter 50, p.3*). Ce langage séduit par le luxe des images ; mais comment peut-on parler de « symphonie », là où l'on n'entend qu'une « cacophonie » de propositions contradictoires ?

Le principe sous-jacent à cette nouvelle conception de l'Église est le pluralisme, suivant lequel pourraient co-exister pacifiquement des doctrines contradictoires, toutes réduites au rang d'opinions. Personne n'aurait la vérité, mais chacun en aurait des parcelles. Ce principe est exprimé à travers cette formule chatoyante : « L'unité dans la diversité ». Il faudrait plutôt parler d'« union bancale des contradictoires ».

JUGEMENT CATHOLIQUE SUR LE PLURALISME

Le pluralisme met sur le même plan la vérité et l'erreur. Or, rien n'est plus injurieux pour la vérité qu'un tel traitement. Ainsi s'exprimait déjà Pie VII déplorant la Constitution française de 1815.

« Notre douleur, dit-il, s'accroît à la lecture de l'article 22, qui non seulement permet la liberté des cultes et de la conscience, mais promet protection à cette liberté et aux ministres de divers cultes. Il ne faut pas vous démontrer quelle *blessure mortelle* cet article porte à la religion catholique en France. Car dès que l'on affirme la liberté de tous les cultes sans distinction, l'on confond la vérité avec l'erreur et l'on met sur la même ligne que les sectes hérétiques et la perfidie juive, la sainte et immaculée épouse du Christ, l'Église en dehors de laquelle il n'y a pas de salut. » (Cité dans Mgr Delassus, «*La conjuration antichrétienne*», chapitre 16).

Dans le même sens, le cardinal Pie disait : « Condamner la vérité à la tolérance, c'est la forcer au suicide. L'affirmation se tue, si elle doute d'elle-même ; et elle doute d'elle-même, si elle laisse indifféremment la



Le cardinal Pie (1815-1880)

négarion se poser à côté d'elle. Pour la vérité, l'intolérance c'est le soin de la conservation, c'est l'exercice légitime du droit de propriété. Quand on possède, il faut défendre, sous peine d'être bientôt entièrement dépouillé. [...] Partout le vrai ne supporte pas le faux, le bien exclut le mal, l'ordre combat le désordre. [...] C'est la condition de toute vérité d'être intolérante ; mais la vérité religieuse étant la plus absolue et la plus importante de toutes les vérités, est par conséquent aussi la plus intolérante.

[...] Jésus-Christ a envoyé ses apôtres prêcher toutes les nations, c'est-à-dire, renverser toutes les religions existantes, pour établir l'unique religion chrétienne par toute la terre, et substituer l'unité du dogme catholique à toutes les croyances reçues chez les différents peuples. Et prévoyant les mouvements et les divisions que cette doctrine va exciter sur la terre, Il n'est point arrêté, et Il déclare qu'il est venu apporter non la paix mais le glaive, allumer la guerre non seulement entre les peuples, mais dans le sein d'une même famille, et séparer, quant aux conditions du moins, l'épouse croyante de l'époux incrédule, le gendre chrétien du beau-père idolâtre. La chose est vraie, et le philosophe a raison :

À NOTER DÈS MAINTENANT POUR LE MOIS DE JUIN

- Vendredi 2
au Lundi 5 : Pèlerinage de Pentecôte (Chartres-Paris)*
- Samedi 10 &
Dimanche 11 : Kermesse de l'école Saint-Ferréol*
- Dimanche 18 : Procession de la Fête-Dieu
dans les rues de Marseille*
- Samedi 24 : Spectacle de l'école Saint-Ferréol*
- Dimanche 25 : Communion Solennelle à Marseille et
Aix-en-Provence*

Jésus-Christ n'a point subtilisé sur le dogme. » (*Cardinal Pie, « Œuvres sacerdotales », Oudin, Paris, 1891, tome 1, p. 359-361*)

Quant à l'origine du pluralisme, la franc-maçonnerie en revendique la paternité. « Les chrétiens, dit Marsaudon, ne devront pas oublier pour autant que tout chemin mène à Dieu [...] et se maintenir courageusement dans cette courageuse notion de liberté de pensée, qui, on peut vraiment parler là de révolution, partie de nos loges maçonniques, s'est étendue magnifiquement au-dessus du dôme de Saint-Pierre. » (*Yves Marsaudon, « l'acuménisme vu par un franc-maçon de tradition », 1964. Mgr Lefebvre ne s'est pas fait faute de signaler cet ouvrage aux Pères conciliaires, pour les mettre en garde. Voir « J'accuse le Concile », éd. Saint-Gabriel, Martigny, 1976, p.96*)

Que les ennemis du règne de Notre-Seigneur professent le pluralisme, non seulement nous le déplorons, mais nous le dénonçons. D'où la question : aurions-nous le droit de laisser croire que nous sommes d'accord avec le pluralisme ? Le problème posé est celui de la confession de la foi.

LA CONFESSION DE LA FOI

La confession de la foi est l'acte extérieur de cette vertu : par des paroles ou par des gestes, nous signifions extérieurement ce que nous croyons intérieurement. Or, cette profession extérieure est un devoir. « C'est en croyant de cœur qu'on parvient à la justice, dit saint Paul, et c'est en confessant de bouche qu'on parvient au salut. » (*Rm 10,10*) Ce devoir est un précepte positif, (*par opposition aux préceptes négatifs : « ne pas voler, etc. », qui obligent en tous temps et en toutes circonstances*) qui par conséquent oblige seulement selon les circonstances.

« Il y a, dit saint Thomas, des endroits et des moments où [la confession de la foi] est nécessaire au salut : c'est quand par l'omission de cette confession on soustrairait à Dieu l'honneur qui lui est dû, ou bien au prochain l'utilité qu'on doit lui procurer. Par exemple, si quelqu'un, alors qu'on l'interroge sur la foi, se taisait, et qu'on pût croire par là qu'il n'a pas la foi ou que cette foi n'est pas vraie, ou que d'autres par son silence pussent être détournés de la foi. » (*II II q. 3, a. 2. « Se taire quand on peut répondre, dit saint Bernard, c'est consentir ; et nous savons qu'un même châtiment attend ceux qui font le mal et ceux qui lui donnent la complicité du consentement. » (Sermon pour la nativité de saint Jean-Baptiste).* En ces circonstances, ne pas professer sa foi, c'est la renier.

Le docteur angélique précise que lorsque la foi est en péril, « n'importe qui est tenu de la divulguer aux autres, soit pour les instruire ou les confirmer dans la foi, soit

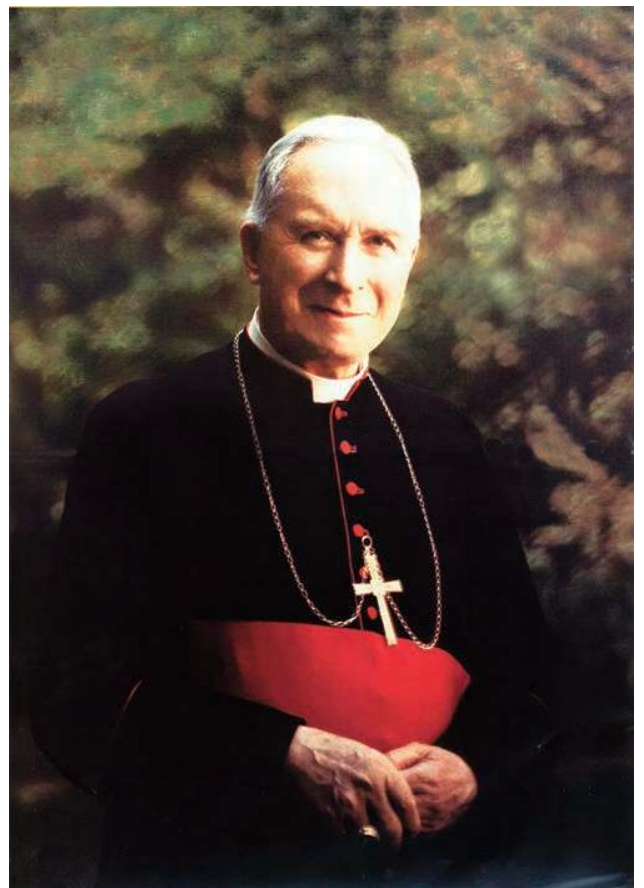
pour réprimer l'impertinence des infidèles ».

Enfin, si toutefois l'on en espère quelque utilité, il ne faut pas craindre le trouble que causera cette confession parmi les infidèles.

Le code de droit canonique (de 1917, bien entendu) reprend ce devoir de droit divin pour en faire une loi ecclésiastique : « Les fidèles sont tenus de professer ouvertement leur foi dans toutes les circonstances où leur silence, leurs hésitations ou leur attitude signifieraient une négation implicite de leur foi, un mépris de la religion, une injure à Dieu ou un scandale pour le prochain. » (*Can 1325*)

En conclusion, il nous est impossible d'accepter le principe du pluralisme : l'admettre, c'est renier notre foi. Laisser entendre publiquement que nous l'acceptons, c'est pécher contre la confession de la foi ; c'est renoncer à la royauté de Notre-Seigneur, exclusive des fausses religions ; c'est admettre la nouvelle ecclésiologie conciliaire ; enfin, c'est faire le jeu de la franc-maçonnerie.

Mais enfin, que Rome professe ce pluralisme, cela ne nous oblige pas à adhérer à ce principe. C'est comme la République française, qui tolère tous les cultes : demander à la mairie la permission de faire une procession, ce n'est pas adhérer au pluralisme républicain. D'où la question : Rome cherche-t-elle à nous imposer son pluralisme ?



LES INTENTIONS ROMAINES DE 1988 À 2016

Le 11 juin 1988, à Flavigny, Mgr Lefebvre disait : «Leurs intentions n'ont pas changé, parce que leurs principes n'ont pas changé. » En l'occurrence, il avait dû constater que les autorités romaines avaient gardé leur intention de nous ramener au Concile. Ce qui est logique : on agit d'après ses propres principes.

Près de trente ans plus tard, les principes sont toujours les mêmes, en particulier celui du pluralisme. Peut-on affirmer, d'après les faits, que Rome, durant toutes ces années, et jusqu'à aujourd'hui même, n'a cessé d'agir selon ces principes avec la Tradition ? C'est ce qu'il faut voir maintenant.

I - JEAN-PAUL II ET LA COMMISSION ECCLESIA DEI

Déjà avant les sacres, Jean-Paul II avait cherché à obtenir un minimum d'adhésion au Concile. Mais le cas de la commission Ecclesia Dei est particulièrement intéressant, car dans le Motu proprio du même nom, le pape explique de façon très claire quelle est - pour lui - la place de la Tradition dans l'Église conciliaire.

La définition de la Tradition

Le pape commence par condamner l'acte de Mgr Lefebvre sacrant quatre évêques. Mais il précise tout de suite qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème disciplinaire, d'une désobéissance. « A la racine de cet acte », il y a une question doctrinale, à savoir la notion de Tradition.

Dans l'enseignement catholique, la Tradition est une des deux sources de la Révélation, laquelle est close à la mort du dernier apôtre. La Révélation est close, c'est-à-dire qu'elle ne peut s'accroître. La Tradition, comme son nom l'indique, est la simple transmission du dépôt révélé.

Jean-Paul II condamne cette conception, qui ne tient pas compte du caractère vivant de la Tradition qui, comme l'a enseigné clairement le concile Vatican II, « tire son origine des apôtres, se poursuit dans l'Église sous l'assistance du Saint-Esprit : en effet, la perception des choses aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur, soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui avec la succession épiscopale, reçoivent un charisme certain de vérité. » (Const. « Dei verbum » n°8. « Motu proprio Ecclesia Dei adflicta » n°4) Ainsi, d'après le Concile, la Tradition est vivante, c'est-à-dire qu'elle s'accroît, et par conséquent Vatican II en fait partie. Pour le pape, l'erreur de Mgr Lefebvre est d'avoir arrêté la Tradition à 1962, et ce serait la racine du problème. Effecti-

vement, le nœud du problème est Vatican II, qui est en contradiction avec la tradition catholique. Les deux ne peuvent cohabiter pacifiquement.

Ensuite, Jean-Paul II affirme « la richesse que représente pour l'Église la diversité des charismes et des traditions de spiritualité et d'apostolat qui constitue la beauté de l'unité dans la variété : telle est la "symphonie" (le pape utilise le même terme au sujet de l'œcuménisme. Nous l'avons cité plus haut) que, sous l'action du Saint-Esprit, l'Église terrestre fait monter vers le ciel ». (n° 5). Ainsi, la Tradition catholique n'est plus qu'un « charisme » et une « tradition de spiritualité » parmi d'autres. C'est bien là le principe du pluralisme.

Or, la vraie place de la Tradition catholique, c'est le trône de la reine qui triomphe de ses ennemis, et non une niche dans le panthéon des religions, à égalité avec les faux dieux, y compris les erreurs conciliaires. Or, c'est précisément cette dernière place qui lui est dévolue par le Motu proprio Ecclesia Dei.

La stratégie Ecclesia Dei

Après la doctrine, le pape passe aux conclusions pratiques : il lance un appel « à tous ceux qui jusqu'à présent ont été de diverses manières liés au mouvement issu de Mgr Lefebvre, pour qu'ils réalisent leur grave devoir [...] de ne pas continuer à soutenir de quelque façon que ce soit ce mouvement ». Et de fulminer l'excommunication contre ceux qui y adhéreraient formellement. (Le décret déclarant l'« excommunication » de Mgr Lefebvre dit, dans le même sens : « Nous avertissons les prêtres et les fidèles de ne pas adhérer au schisme de Mgr Lefebvre, car Ils encourraient ipso facto la peine très grave de l'excommunication » (Fideliter 65, p. 12). Si les mots ont un sens, cela veut dire que l'excommunication frappe tous ceux qui soutiennent les sacres de 1988 ; ils sont chassés ... de l'Église conciliaire !)

Puis il demande aux évêques d'appliquer de façon large l'indult de 1984 envers ces fidèles (Cet indult, dans le même sens, précisait : « Qu'il soit bien clair que ces prêtres et ces fidèles n'ont rien à voir avec ceux qui mettent en doute la légitimité et la rectitude doctrinale du Missel romain promulgué par le pape Paul VI en 1970 et que leur position soit sans aucune ambiguïté et connue de tous. » C'est-à-dire qu'il fallait reconnaître le principe du pluralisme.) et de prendre « des mesures nécessaires pour garantir le respect de leurs justes aspirations ». Enfin, il établit une commission pour appliquer ce Motu proprio.

Entrer dans le système Ecclesia Dei, c'est donc ipso facto rejeter le concept catholique et « traditionnel » de la Tradition. Et ce, malgré toutes les déclarations postérieures en sens contraire. En effet, Dom Gérard avait affirmé le 18 août 1988 qu'il avait exigé et obtenu « que nulle

contrepartie doctrinale ou liturgique ne soit exigée de nous » (Fideliter 65, p. 18.). Interrogé sur ce point, le cardinal Mayer rétorquait : " L'affirmation de Dom Gérard n'est pas exacte. Il suffit de se rappeler que l'accord a été négocié *sur la base du protocole du 5 mai*, qui exigeait l'acceptation de la doctrine contenue dans la Constitution dogmatique Lumen Gentium (n° 25) [et le cardinal rappelle ensuite les autres alinéas]. On ne peut accepter uniquement les concessions offertes par le protocole et en oublier les obligations ! De même que dans le *Motu proprio Ecclesia Dei* du 2 juillet dernier on ne peut se limiter à voir l'ouverture à de justes aspirations spirituelles et liturgiques et oublier la critique implicite d'un faux concept de Tradition [c'est-à-dire celui que nous défendons !]. » (Fideliter 67, p.17) Accepter ce *Motu proprio*, c'est faire publiquement une profession de foi pluraliste. C'est donc passer à l'ennemi.

A cette lumière, on comprend mieux certaines affirmations fortes de Mgr Lefebvre au sujet des ralliés. Aujourd'hui où on a peur de leur déplaire ou de les froisser, il est bon d'entendre à nouveau ces paroles.

« Tout ce qui leur a été accordé, dit-il, ne leur a été

consenti que dans le but de faire en sorte que tous ceux qui adhèrent ou sont liés à la FSSPX s'en détachent et se soumettent à Rome. » (Fideliter 79, p.5)

« Ils nous trahissent. Ils donnent la main à ceux qui démolissent l'Église. [...] Donc, maintenant ils font le travail du diable, eux qui travaillaient avec nous pour le règne de Notre-Seigneur et pour le salut des âmes. » (Ibid., p.6)

II - BENOÎT XVI

Sous Jean-Paul II, c'était déjà le cardinal Ratzinger qui était responsable du dossier de Mgr Lefebvre. Une fois devenu pape, a-t-il continué avec le même principe du pluralisme ? Sa lettre du 10 mars 2009 aux évêques de l'Église catholique va nous aider à répondre. (« *Documentation catholique* » 2421, p. 318-321) Le pape y explique les raisons de la levée des « excommunications » des évêques de la FSSPX.

Benoît XVI commence par rassurer les évêques progressistes : cette mesure était purement disciplinaire. Si la FSSPX veut exercer un ministère légitime dans l'Église, elle doit d'abord accepter « Vatican II et le magistère post-conciliaire des papes ».

AU PRIEURÉ SAINT-BENEZET

484, allée de Brantes
84700 SORGUES



- 9h45 Accueil
- 10h00 Messe
- 11h00 Conférence de M. l'abbé Xavier Beauvais
« **L'éducation de la conscience** »
- 12h30 Repas tiré du sac
- 14h30 Activités, animations et jeux
pour enfants et adultes...
- 16h30 Chapelet
- 17h00 Mot de clôture

Inscription auprès de Mme Claire MILLET :

Tel 06 62 52 26 96 ou mail clairebibonne@hotmail.fr



Alors, pourquoi la levée des sanctions ?

Était-ce vraiment prioritaire ? Oui, répond le pape. Aujourd'hui où partout la foi s'éteint, la priorité est de la ranimer. « D'où découle, comme conséquence logique, que nous devons avoir à cœur l'unité des croyants. En effet, leur discorde met en doute la crédibilité de ce qu'ils disent de Dieu. C'est pourquoi l'effort en vue du témoignage commun de foi des chrétiens - par l'œcuménisme - est inclus dans la priorité suprême. A cela s'ajoute la nécessité que tous ceux qui croient en Dieu recherchent ensemble la paix, tentent de se rapprocher les uns des autres, pour aller ensemble, même si leurs images de Dieu sont diverses, vers la source de la Lumière c'est là le dialogue interreligieux. »

Ainsi, il y a une priorité : ranimer la foi.

Et les moyens : l'œcuménisme, le dialogue interreligieux. Et la « réconciliation » avec les traditionalistes fait partie de ce mouvement.

Mais pourquoi aller vers ce frère « qui a quelque chose contre toi » [ce frère, c'est nous] ? Parce qu'il faut éviter les « radicalisations » et « réintégrer leurs adhérents », « réduire les durcissements et les rétrécissements, pour donner ainsi une place à ce qu'il y a de positif et de récupérable pour l'ensemble. [...] Moi-même j'ai vu, dans les années qui ont suivi 1988, que, grâce au retour de communautés auparavant séparées de Rome, *leur climat interne a changé* ; que le retour dans la vaste et grande Église commune a fait dépasser des positions unilatérales et a atténué des durcissements de sorte qu'ensuite en ont émergé des forces positives pour l'ensemble ».

En clair, il s'agit d'une entreprise de récupération de la Tradition au profit de la Révolution conciliaire qui se concrétise dans l'œcuménisme et le dialogue interreligieux. Les mesures de clémence sont là pour atténuer et faire disparaître l'intolérance de la vérité ; finalement, il s'agit d'entrer dans le système de l'Église conciliaire où, selon le principe du pluralisme, chacun respecte l'opinion

de l'autre.

III - LE PAPE FRANÇOIS

Ce dernier semblait initialement n'avoir que peu d'intérêt pour notre dossier. Néanmoins, les démarches ont continué, et le pape s'y est personnellement impliqué, notamment en concédant aux prêtres de la FSSPX la faculté d'absoudre valablement et licitement durant l'année de la miséricorde.

Dans l'entretien déjà cité de Mgr Pozzo avec Zenit le 25 février dernier, on peut encore relever les points suivants.

En chemin vers la « pleine communion »

Le prélat commence par rappeler que « la FSSPX reste dans une situation irrégulière », n'ayant pas encore de statut canonique. « Les membres de la FSSPX sont des catholiques en chemin vers la pleine communion avec le Saint-Siège ». Cette communion existera quand interviendra la reconnaissance canonique de la Fraternité.

Puis, il fait le bilan du chemin déjà parcouru. Il constate que les contacts entre la Commission *Ecclesia Dei* et la FSSPX « ont favorisé le développement d'un climat de confiance et de respect mutuel, qui doit être la base d'un processus de rapprochement ». « Nous sommes maintenant à un stade que je crois constructif et propre à obtenir la réconciliation souhaitée. » Dans cette perspective, les points de divergences ne doivent pas être considérés « comme des murs insurmontables, mais comme des points de discussion qui méritent d'être approfondis. »

Tout le problème est faussé à la base, dans cet exposé. Les problèmes doctrinaux soulevés par le Concile sont d'une gravité exceptionnelle : implicitement, c'est la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ qui en est l'enjeu. Or, ces problèmes sont relégués au rang de « points de discussion ». Dès lors, ce n'est plus qu'une question de « réconciliation ». On se réconcilie après une dispute, après une mésentente. Or, il s'agit pour nous de tout



autre chose, et certainement pas d'une dispute.

Pour le Vatican, il s'agit d'établir un climat de confiance et de respect mutuel : c'est-à-dire que chacun respectera les positions de l'autre : c'est de nouveau le pluralisme. Adieu le combat de la foi !

Par conséquent la « pleine communion » n'est rien d'autre que la « fraternité pluraliste. »

Nous ne pouvons accepter un tel langage.

Accepter d'entrer dans ce processus, ce serait tout droit faire nôtre la vision du problème exposée par Mgr Pozzo, donc par le Vatican. On touche ici à la confession de la foi. Celle-ci devient nécessaire au salut « quand, par omission de cette confession on soustrait à Dieu l'honneur qui lui est dû, ou bien au prochain l'utilité qu'on doit lui procurer. [...] Là où la foi est en péril, n'importe qui est tenu de divulguer aux autres sa foi, soit pour les instruire, soit pour réprimer l'impertinence des infidèles ». (II II q. 3, a. 2, corpus et ad 2. Voir aussi le canon 1325 (CIC 1917)) Or, entrer dans ce processus, c'est mettre la lumière de la foi sous le boisseau.

Surmonter les obstacles

Ils sont de deux ordres : « celui doctrinal » et « celui de l'attitude mentale et psychologique ».

D'abord l'obstacle doctrinal. Il s'agit bien sûr du Concile. Pour Mgr Pozzo, tout le problème viendrait de la confusion entre le Concile et son esprit ; le premier serait bon, et le second mauvais. (*Cette distinction est fallacieuse. Paul VI, à de nombreuses reprises, s'est réclamé de l'esprit du Concile dans ses réformes. Lui-même a consacré certaines catéchèses du mercredi à approfondir « l'esprit du Concile » (Voir par exemple ses audiences dans la Documentation catholique 1545, p. 702, 703, 705, etc.). Cet esprit est donc indissociable de la lettre du Concile.*) Puis il affirme faussement que la FSSPX ne rejeterait que le second mais accepterait le premier ! Mais, quoi qu'il en soit, « même après la pleine réconciliation », on continuerait à en discuter.

En attendant, il faut rechercher une convergence sur les trois points nécessaires à la pleine communion : l'intégrité du Credo, le lien des sacrements et l'acceptation du magistère suprême de l'Église. Or, dit Mgr Pozzo, sur ces trois points, la FSSPX serait d'accord. (*Sur le Credo, oui (et encore, les mots ont-ils le même sens pour eux et pour nous ? On peut en douter. Qu'entendent-ils par exemple, par rédemption ? Voir Le Chardonnet, mai 2016, p. 3-5). En revanche, nous n'admettons pas la réforme liturgique touchant tous les sacrements, et surtout la messe ; nous persistons à affirmer que le Novus Ordo Missae, quoique non invalide en soi, est mauvais. Quant au « magistère suprême de l'Église », l'expression est ambiguë ; nous rejetons le magistère post-conciliaire.*) Quant aux points de divergence (l'œcuménisme, la liberté religieuse), ce seraient des ques-

tions pastorales et d'ordre prudentiel, sur lesquelles la discussion est légitime.

Ensuite, l'obstacle de l'attitude mentale et psychologique : il s'agit de « passer d'une position de confrontation polémique et antagoniste à une position d'écoute et de respect mutuel, d'estime et de confiance ». Le prélat « pense que le rapprochement entrepris a donné des fruits ; en particulier pour ce changement d'attitude par les deux parties ». « Le Saint-Père a encouragé la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, dès le début de son pontificat, à poursuivre cette méthode.

Rien de surprenant que cette tâche soit dévolue à ladite commission. En effet, les prêtres qui y adhèrent doivent prononcer cette formule : « A l'égard de quelques points de doctrine enseignés par le concile Vatican II, ou à l'égard des institutions postérieures relatives soit à la liturgie, soit au droit canon, et qui semblent à quelques-uns difficilement ou nullement conciliables avec les déclarations du magistère précédent, je m'oblige à suivre la ligne positive d'une étude et d'une communication avec le Siège apostolique, en évitant toute note polémique. » (*Cité dans « Le combat de la foi » 176, p. 13.*) C'est à ce même état d'esprit que Rome veut aujourd'hui nous conduire.

Le procédé est très habile. Il donne l'impression qu'on ne nous demande plus d'adhérer à Vatican II, et de fait il n'est plus requis de l'accepter explicitement. Cependant, en cessant la « confrontation » et la « polémique », autrement dit le combat de la foi, on passe à une attitude de respect (*bien sûr que nous respectons les personnes ; mais ici, le terme « respect » est mis en opposition avec la « confrontation polémique » : il s'agit donc bien de cesser les attaques contre les erreurs professées par les hommes d'Église, le pape compris.*), c'est-à-dire qu'on reconnaît comme valable l'opinion romaine sur ces « questions pastorales » ; ce qui revient à reconnaître la possibilité d'une cohabitation pacifique avec Vatican II. Souvenons-nous de la parole du cardinal Pie : « L'affirmation se tue si elle doute d'elle-même ; et elle doute d'elle-même si elle laisse indifféremment sa négation se poser à côté d'elle. » Cesser la dénonciation de l'erreur, c'est admettre qu'elle est acceptable (*en bonne logique, le terme « inacceptable » a pour contradictoire « acceptable » ; tandis que le terme contraire est : « devant être accepté ».* Or, *l'opposition la plus radicale est la première (la contradiction). Admettre que Vatican II est acceptable, c'est ruiner radicalement tout notre combat*) ; c'est donc admettre implicitement Vatican II.

Notons la curieuse ressemblance entre cette démarche où l'on recherche ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise, et la démarche œcuménique ; la méthode est identique.

CONCLUSION

Il est Impossible de rechercher à être reconnus officiellement par la hiérarchie de l'Église catholique encore imbue des faux principes, et spécialement du pluralisme (lequel est consubstantiel à la religion conciliaire). Car il est impossible de ne pas être en même temps intégré dans le système qui découle de ces principes. Accepter de telles propositions, c'est « subtiliser sur le dogme », c'est collaborer aux œuvres mauvaises de la hiérarchie néo-moderniste, c'est cautionner ses entreprises. Aux yeux de tous, une reconnaissance canonique voudra dire que nous sommes d'accord avec elle.

C'est ce qu'avait compris Mgr Lefebvre en 1988, lorsqu'il écrivait à Jean-Paul II : « Les colloques et entretiens avec le cardinal Ratzinger et ses collaborateurs, bien qu'ils aient eu lieu dans une atmosphère de courtoisie et de charité, nous ont convaincus que le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé. [...] Étant donné le refus de considérer nos requêtes et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition. [...] Nous continuerons à prier pour que la Rome moderne, infestée de modernisme, redevienne la Rome catholique, et retrouve sa Tradition bimillénaire. Alors le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être, et l'Église retrouvera une nouvelle jeunesse. » (« Le Sel de la terre » 25, p. 153)

Plus que jamais est d'actualité cette parole du prélat : « Leurs intentions n'ont pas changé, parce que leurs principes n'ont pas changé. » (*Conférence à Flavigny, 11 juin 1988*) Leurs principes - ceux du pluralisme - sont toujours les mêmes ; par conséquent, ils cherchent à nous intégrer à leur système pluraliste. Il faut attendre que ces principes aient été rejetés, autrement dit, que les hommes d'Église se soient convertis.

« Nous n'avons jamais voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui-même d'Église conciliaire, et se définit par le *Novus Ordo Missae*, l'œcuménisme indifférentiste et la laïcisation de toute société. Oui, nous n'avons aucune part, *nullam partem habemus*, avec le panthéon des religions d'Assise ; notre propre excommunication par un décret de votre Éminence [le cardinal Gantin] ou d'un autre dicastère n'en serait que la preuve irréfutable. Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés *ex communione* de l'esprit adultère qui souffle dans l'Église depuis vingt-cinq ans, exclus de la communion impie avec les infidèles. Nous croyons au seul Dieu, Notre Seigneur Jésus-

Christ, avec le Père et le Saint-Esprit [...].

« Être donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, défenseurs de la foi dans son intégrité et son intégralité, serait pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles. Ceux-ci ont, en effet, un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Église, évolutive, pentecôtiste et syncrétiste. » (*extrait de la « Lettre ouverte au cardinal Gantin », signée par tous les supérieurs de districts et de séminaires de la fraternité, le 6 juillet 1988. Fideliter 64, p. 11*)

« Quiconque aime la vérité déteste l'erreur, dit Ernest Hello [...] ; cette détestation de l'erreur est la pierre de touche à laquelle se reconnaît l'amour de la vérité. »

« Une erreur et un mensonge qu'on ne prend point la peine de démasquer acquièrent peu à peu l'autorité du vrai, dit Charles Maurras. »

« Ne pas résister à l'erreur, c'est l'approuver ; et la vérité est opprimée quand elle est défendue mollement » (*ces trois citations viennent de la brochure d'Arnaud de Lassus, Aide-mémoire sur le concile Vatican II, AFS supplément au n° 221, juin 2012, p. 32.*) (attribué au pape Innocent III).


Pèlerinage de la Sainte-Baume

Samedi 13 Mai et Dimanche 14 Mai

Samedi Messe à 7h15 au prieuré

Dimanche Départ à 9h30 place de la mairie à Saint-Zacharie

Messe à la grotte à 16h



Petite chronique du prieuré



« Il est pas frais mon poisson ? »

parc du Mugel et terminaient la matinée par un grand jeu. Après le repas de midi au parc, l'école est allée visiter la chapelle dédiée à N-D de la Garde. Les enfants ont pu voir les différents ex-voto exposés.



Dimanche 02

Comme chaque année au dimanche de la Passion, le chemin de croix des Pénitents Noirs d'Avignon s'est effectué dans les rues de la ville avec de nombreux « bonshommes jaunes » pour sécuriser la longue procession de près de 200 personnes. Des pénitents de Narbonne et d'Alleys ont fait le déplacement pour cet évènement devenu incontournable.

Vendredi 7

Les enfants de l'école Saint-Ferréol se sont rendus pour la sortie scolaire à La Ciotat. Le matin, visite du Vieux Port pour les CM et CE. C'est l'occasion pour les enfants de voir les bateaux et de discuter avec les pêcheurs et les poissonniers. Pendant ce temps, les maternelles visitaient le



Baptême à la chapelle d'Aix

Samedi 15



Baptême à la l'église St-Pie X

Cette année, les fidèles de l'église Saint-Pie X ont pu s'associer avec joie au baptême de Jean-Charles Anot qui a reçu trois sacrements en cette nuit de Pâques : le baptême, la première communion et le mariage à la fin de la messe. A la chapelle d'Aix-en-Provence, un jeune catéchumène (Yoann Coude) a également reçu le sacrement de baptême. Ce fut une joie pour toute la paroisse, qui n'avait pas vu une telle cérémonie depuis bien longtemps. Prions bien pour la persévérance et la fidélité de nos deux baptisés.

Dimanche 30

En ce jour, avait lieu à la maison mère de la Légion étrangère d'Aubagne la commémoration de la célèbre bataille de Camerone. Le groupe St-Vincent de Paul était représenté afin de sensibiliser louvettes, louveteaux, guides et scouts au patriotisme, à l'amour de la France et à la bravoure de ses soldats. Durant la prise d'armes les plus jeunes (et les moins jeunes !) ont pu entendre le récit de la bataille, non sans émotion. Ensuite, comme il est de tradition, le camp a ouvert ses portes à tous pour une belle kermesse qui leur laissera de très bons souvenirs. Cette belle journée aura peut-être fait éclore des vocations militaires... qui sait ? En tout cas nous pouvons faire nôtre leur belle devise « honneur et fidélité ».



à Marseille

- Samedi 06 :** Croisade Eucharistique au prieuré à 15h15
Lundi 08 : Procession mariale au prieuré à 8h30
Samedi 13 & Dimanche 14 : Pèlerinage de la Sainte-Baume
Samedi 20 : Rosaire médité à St Pie X à 16h45
Dimanche 21 : Premières communions à Marseille et Aix-en-Provence
Mardi 23 : Procession des rogations au prieuré à 11h00
Jeudi 25 : Ascension
Jeudi 25 au Dimanche 28 : Vacances scolaires de l'école Saint-Ferréol
Mercredi 31 : Chapelet continu de 0h00 à 24h00

à Aix-en-Provence

- Vendredi 05 :** Cercle des Jeunes Foyers chez les Pouplier à 19h30
Jeudi 18 : Cercle St-Vincent Ferrer à 15h30

CARNET PAROISSIAL

BAPTÊME

à Marseille :

- Jean-Charles ANOT le 15 avril 2017

à Aix-en-Provence :

- Yoann COUDE le 15 avril 2017

MARIAGE

à Marseille : le 16 avril 2017

- Jean-Charles ANOT & Françoise SAGNA

à Roanne : le 29 avril 2017

- Jérémy PALMIERI & Anastasia AMERI

CORSE

Prieuré N-D de la Miséricorde

Lieu-dit Corociole - 20167 AFA

Tél : 06 99 45 09 32

- Dimanche : 10h00 messe chantée
- Samedi : 18h00 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi

Haute Corse

- Dimanche : 17h00 messe Ville di Paraso

L'Acampado n° 126,

mai 2017, prix 1,5 €

Editeur : L'Acampado

40, chemin de Fondacle

13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50

Directeur de publication :

Abbé Xavier Beauvais

Dépôt légal : 2010

maquette & impression par nos soins

Abonnement annuel :

25 € ou plus

chèque à l'ordre de

L'ACAMPADO

MARSEILLE

Église de la Mission de France - St Pie X

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille

Tél : 04 91 91 67 16

- Dimanche : 10h30 messe chantée
19h00 messe basse
- En semaine : 18h30 messe basse

Vêpres et salut du St Sacrement le dimanche à 18h
 Chapelet tous les jours à 18h

Salut du St Sacrement tous les jeudis et le 1^{er} samedi du mois à 17h50

Heure Sainte le 1^{er} Vendredi du mois à 17h30

Permanence en semaine de 16h00 à 18h00

Chapelle de l'Immaculée-Conception

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille

Tél : 04 91 48 53 75

- Dimanche : 8h30 messe chantée
- En semaine : 7h15 messe (sauf samedi)

Permanence le lundi de 9h00 à 11h30

Catéchisme pour adultes le mardi à 20h00

Prieuré Saint Ferréol & École Saint Ferréol

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille

Tél. prieuré : 04 91 87 00 50 - Fax : 04 91 87 18 72

Email : 13p.marseille@fsspx.fr

Tél. école : 04 91 88 03 42

- en semaine : 7h15 messe basse
- le mardi en période scolaire : 11h30
- le vendredi en période scolaire : 11h00

Chapelet tous les jours à 18h30

Le 1^{er} Vendredi du mois adoration de 21h00 à minuit

Catéchisme pour les adolescentes le mercredi à 14h30

Chorale de St Pie X : répétition le lundi à 20h30

AIX-EN-PROVENCE

Chapelle de l'Immaculée-Conception

11 bis, cours Gambetta - Tél : 04 91 87 00 50

- Dimanche : 10h30 messe chantée
- Mercredi : 18h30 messe basse
- 1^{er} Vendredi du mois messe à 18h30
- 1^{er} Samedi du mois messe à 11h00

Catéchisme pour les enfants le mercredi après-midi

CARNOUX-EN-PROVENCE

Oratoire Saint Marcel

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail

- Dimanche : 8h30 messe basse

AVIGNON

Chapelle des Pénitents Noirs

rue Banasterie - 84000 Avignon

Tél : 04 90 86 30 62 - 04 91 87 00 50

- Dimanche : 10h00 messe chantée
- Samedi : 18h30 messe basse
- 1^{er} Vendredi du mois : adoration à 17h00
messe à 18h30

Catéchisme pour les enfants le samedi à 9h30

ALLEINS

Chapelle des Pénitents Blancs

rue Frédéric Mistral

Messes : 2^{ème} et 4^{ème} Dimanche du mois : 18h00